



Changement de patronyme - mon fils ne veut plus porter le nom de

Par **LUCE2010**, le **20/09/2010 à 13:44**

Bonjour,
Mon fils majeur souhaite changer de nom de famille, il porte celui de son père, qui l'a reconnu à la naissance. Son père est parti quand il avait 8 mois et celui-ci n'a aucun contact père/fils.
Mon fils va être papa et ne veut pas que son enfant porte le nom de son père. Que doit-il faire.
Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **20/09/2010 à 14:39**

bjr,
le changement de nom peut se faire pour motifs légitimes (articles 61 à 61-4) mais je ne crois pas que votre fils remplisse les conditions exigées.
pour son fils la solution est de lui donner soit les noms accolés des parents autorisés ou le seul nom de la mère.
cdt

Par **mimi493**, le **20/09/2010 à 17:26**

C'est simple : l'enfant n'a qu'à porter le nom de sa mère.
Il faut faire ce qu'il faut pour ça (ça dépend s'ils sont mariés ou pas)